

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-35 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2021 portant création de la mention Triathlon et disciplines enchaînées du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 22 janvier 2026 ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Triathlon et disciplines enchaînées est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
DEARA260020	Monsieur	BOISNIER	Baptiste
DEARA260021	Madame	DENIZOT	Candice
DEARA260022	Monsieur	DESNOES	Clément
DEARA260023	Monsieur	LAGARDE	Antonin
DEARA260024	Monsieur	LOMBARDI	Mattéo
DEARA260025	Monsieur	MARET	Yann
DEARA260026	Monsieur	MÉNARD	Paul
DEARA260027	Monsieur	RENIER	Clément

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DEARA260028	Madame	SERRISIER	Claire
DEARA260029	Monsieur	VAES	Asger-Jorn

---

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 29/01/2026

Pour la Rectrice de région académique,  
et par délégation,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Bruno FEUTRIER